



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/60
21 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 21 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 14 janvier 1997, à 13 heures, des membres de l'équipage d'une frégate américaine ont fouillé le bateau de pêche iraquien Chatt al-Arab, qui se trouvait à 4 milles marins au sud du port d'Al-Bakr. À 14 h 10, ils sont repartis après avoir inspecté l'ensemble du bateau, y compris les réservoirs de carburant et d'eau.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement américain pour qu'il soit mis un terme aux actes hostiles auxquels ne cessent de se livrer les bâtiments de guerre américains à l'encontre des navires civils irakiens, ce qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international public et crée un climat de tension dans la région.

En outre, je tiens à réaffirmer le droit qu'a la République d'Iraq de demander réparation, conformément au principe de la responsabilité internationale, pour les dommages causés à ces biens par suite des actes injustifiés commis par les forces américaines.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
